

# MODALITÉS D'APPLICATION

**Tchin Tchin**  
**AUDIO**

## **VOTRE 2<sup>ÈME</sup> PAIRE D'AIDES AUDITIVES POUR 1€ DE PLUS\***

**\* Pour l'achat d'une paire d'aides auditives de classe II\*\*, bénéficiez pour 1€ de plus d'une seconde paire d'aides auditives, de même marque de classe I\*\*, incluant les prestations d'adaptation indissociables de ceux-ci.**

L'offre Tchin Tchin Audio est réservée à une seule et même personne le jour de l'achat de la première paire d'aides auditives.

La délivrance d'aides auditives s'effectue sur prescription médicale individuelle uniquement.

L'offre Tchin Tchin Audio est valable sur toutes les aides auditives du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN de France.

L'offre Tchin Tchin Audio n'est pas cumulable avec d'autres offres commerciales en cours à l'exception de NEXTYEAR et de l'offre croisée dont les modalités d'application figurent en magasin et sur le site [www.alainafflelou-acousticien.fr](http://www.alainafflelou-acousticien.fr).

Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.

Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés qui portent au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement les mentions figurant sur la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

**ALAINAFFLELOU**  
*Acousticien*

\*\* Appareils auditifs de classe II et de classe I tels que définis par l'Arrêté du 14 novembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.